

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	419 847 059	337 370 060
Obligations et valeurs assimilées		407 594 775	320 406 638
Titres des Organismes de Placement Collectif		12 252 283	16 963 422
Placements monétaires et disponibilités		248 008 126	338 865 511
Placements monétaires	5	248 007 037	338 864 960
Disponibilités		1 089	551
Créances d'exploitation	6	0	1 501 395
TOTAL ACTIF		667 855 185	677 736 966
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées	7	0	11 959 434
Opérateurs créditeurs	8	1 741 956	1 605 692
Autres créditeurs divers	9	3 159 760	1 757 910
TOTAL PASSIF		4 901 715	15 323 036
ACTIF NET			
Capital	10	634 620 930	631 096 725
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de la période		28 332 540	31 317 205
ACTIF NET		662 953 470	662 413 930
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		667 855 185	677 736 966

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31/12/2021	31/12/2020
	Note		
Revenus du portefeuille-titres	11	19 099 566	15 574 364
Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 574 444	15 175 461
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		525 121	398 903
Revenus des placements monétaires	12	19 575 165	21 026 894
Intérêts des certificats de dépôt		5 255 324	8 767 460
Intérêts des dépôts à vue		229 241	272 595
Intérêts des bons du trésor à court terme		2 609 342	2 941 566
Intérêts des dépôts à terme		6 853 362	7 196 402
Intérêts des billets de trésorerie		0	77 399
Revenus des prises en pension		4 627 896	1 771 472
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		38 674 731	36 601 258
Intérêts des mises en pensions	13	- 94 301	- 2 259 366
Charges de gestion des placements	14	- 8 070 054	- 6 661 931
REVENU NET DES PLACEMENTS		30 510 376	27 679 961
Autres produits		0	0
Autres charges	15	- 815 979	- 661 988
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 694 396	27 017 973
Régularisation du résultat d'exploitation		- 1 361 856	4 299 232
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		28 332 540	31 317 205
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 361 856	- 4 299 232
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 688 476	1 526 089
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 601 413	983 896
RESULTAT NET DE LA PERIODE		32 984 285	29 527 958

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	32 984 285	29 527 958
Résultat d'exploitation	29 694 396	27 017 973
Variation des plus (ou moins) values titres potentiellés sur	1 688 476	1 526 089
Plus (ou moins) values réalisées sur titres cession de	1 601 413	983 896
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 32 444 747	122 505 386
Souscriptions		
Capital	392 355 311	385 754 213
Régularisation des sommes non distribuables	20 596 176	20 525 131
Régularisation des sommes distribuables	8 718 582	12 397 842
Rachats		
Capital	- 421 854 392	- 273 567 834
Régularisation des sommes non distribuables	- 22 179 984	- 14 505 356
Régularisation des sommes distribuables	- 10 080 438	- 8 098 610
VARIATION DE L'ACTIF NET	539 540	152 033 344
ACTIF NET		
En début de période	662 413 930	510 380 586
En fin de période	662 953 470	662 413 930
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	3 330 476	2 705 661
En fin de période	3 174 801	3 330 476
VALEUR LIQUIDATIVE	208,817	198,895
TAUX DE RENDEMENT	4,99%	5,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Tunisie SICAV a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 419 847 059 dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées		390 588 183	407 594 775	61,48%
Obligations des sociétés		62 654 435	62 850 648	9,48%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	293 326	302 732	0,05%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	525 000	543 123	0,08%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM+2,2%	20 000	800 000	827 138	0,12%
ABC 2020-1 CA TF	25 000	2 000 000	2 093 065	0,32%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	2 343 440	2 388 304	0,36%
AMEN BANK SUB 2012 A TF	28 900	289 000	293 196	0,04%
AMEN BANK SUB 2012 B TV	11 350	112 737	114 949	0,02%
AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	1 000 000	1 048 289	0,16%
AMEN BANK SUB.2009 TR A	52 850	1 054 886	1 066 628	0,16%
AMEN BANK SUB.2009 TR B	4 000	79 840	80 995	0,01%
AMEN BANK SUB.2017-1 A TF 7,4%	40 000	800 000	831 919	0,13%
ATB 2007/1 D	8 000	352 000	366 078	0,06%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	1 066 200	1 097 377	0,17%
ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2, 5%	8 000	640 000	674 012	0,10%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	260 000	274 490	0,04%
ATL 2016-1 CAT. A - TF 7,5%	22 993	919 720	962 057	0,15%
ATL 2017-1 C TF 7,8%	30 000	1 800 000	1 889 856	0,29%
ATL 2018-1 CAT. B TMM+2,2%	25 000	1 000 000	1 031 142	0,16%
ATL 2019-1 CAT A TF	2 000	120 000	120 793	0,02%
ATL 2020-1 CAT A TF	10 000	800 000	813 906	0,12%
ATTIJ LEAS.SUB 18-1-TV TMM+2,3%	20 000	800 000	830 010	0,13%
ATTIJARI BANK SUB.2017C A – TF 7,4%	75 000	1 490 900	1 548 567	0,23%
ATTIJARI LEAS. SUB14	20 000	2 000 000	2 005 050	0,30%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	100 000	104 342	0,02%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7,85%	20 000	1 200 000	1 262 766	0,19%
BATAM 2001	8 000	800 000	0	0,00%
BATAM 2002	5 000	465 000	0	0,00%
BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0,00%
BH BANK 2009	75 000	1 725 000	1 725 200	0,26%
BH BANK SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	24 000	960 000	1 004 479	0,15%
BH BANK SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TF	10 000	600 000	636 953	0,10%
BH BANK SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TV	15 000	900 000	946 303	0,14%

BH SUB 2021-2 CAT C TF	30 000	3 000 000	3 044 278	0,46%
BNA SUB 2018 1 CAT A TV TMM+2%	25 000	1 000 000	1 026 038	0,15%
BNA SUB. 2017-1-CAT.A-TF 7,4%	20 000	400 000	414 273	0,06%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	399 200	411 935	0,06%
BTE 2010 B	25 900	1 165 500	1 181 344	0,18%
BTE 2011C B TF	30 000	1 650 000	1 723 696	0,26%
BTK 2009 CAT.C	15 000	399 450	418 528	0,06%
BTK 2009 CAT.D	8 500	382 500	397 655	0,06%
CIL 2016/2 TF	25 000	500 000	526 301	0,08%
CIL 2017/2 TF 7,95%	25 000	1 000 000	1 050 880	0,16%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	400 000	412 526	0,06%
SERVICOM 2016 (*)	3 000	210 000	0	0,00%
STB 2008/1 CATB	11 250	210 938	219 219	0,03%
STB 2008/2	27 000	675 000	705 484	0,11%
STB 2010/1 CATB	50 000	1 331 500	1 375 477	0,21%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	341 240	354 802	0,05%
TL 2017-1 - CAT.A - TF 7,55%	6 269	125 380	129 696	0,02%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7,80%	30 000	1 800 000	1 864 007	0,28%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7,95%	30 000	1 200 000	1 268 374	0,19%
TL 2018-1 CAT.A TF 7,95%	10 000	400 000	416 658	0,06%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM+2,3%	20 000	800 000	835 862	0,13%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10,60%	20 000	1 200 000	1 297 299	0,20%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT.B TF	6 850	137 000	141 412	0,02%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	3 600	214 969	226 629	0,03%
TLF 2019-1 CA TF	23 783	1 426 980	1 493 655	0,23%
TLF 2020-1 CA TF	26 820	2 145 600	2 264 521	0,34%
TLF 2021 SUB TF	30 000	3 000 000	3 041 885	0,46%
TLF 2021-1 TF	31 800	3 180 000	3 356 456	0,51%
TLF SUBORDONNE 2020 -TF	3 900	390 000	419 527	0,06%
UIB 2009/1 TR B	30 000	598 800	610 951	0,09%
UIB 2009/1 TR C	50 000	2 000 000	2 043 082	0,31%
UIB 2011/1 TR B	30 000	1 500 000	1 526 512	0,23%
UIB SUB 2016 CAT A TF	68 750	1 368 330	1 455 194	0,22%
WIFAK BANK 2019-1 CB TF	5 000	300 000	312 773	0,05%
Obligations de L'ETAT		113 741 514	116 546 758	17,58%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	445 000	44 500 000	46 079 275	6,95%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C 6,35%	145	5 193	5 385	0,00%
EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	39 962 841	6,03%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 060 756	1,07%

EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 199 627	3,50%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	24 722	236 322	238 875	0,04%
Bons du trésor assimilables		214 192 233	228 197 369	34,42%
BTA 09/12/2027 7,30%	22 210	20 089 155	20 378 786	3,07%
BTA 10/04/2024 6,00%	630	560 070	614 353	0,09%
BTA 11/02/2022 6,00%	20 455	19 816 795	21 293 832	3,21%
BTA 11/02/2027 7,20%	9 400	8 385 400	9 164 153	1,38%
BTA 11/06/2025 6,50%	9 179	8 284 345	8 850 419	1,33%
BTA 11/03/2026 6,30%	20 080	18 642 056	20 090 435	3,03%
BTA 11/08/2022 5,60%	56 878	53 867 557	57 486 048	8,67%
BTA 12/01/2024 6,00%	15 360	14 446 301	15 758 139	2,38%
BTA 12/10/2023 6,00%	13 690	12 516 026	13 388 334	2,02%
BTA 13/04/2023 6,00%	11 430	11 104 366	11 626 636	1,75%
BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7,50%	50	45 150	45 557	0,01%
BTA 13/05/2027 7,20%	26 739	23 990 776	25 540 507	3,85%
BTA 14/10/2026 6,30%	2 500	2 300 000	2 426 696	0,37%
BTA 15/07/2032 7,50%	100	94 250	89 306	0,01%
BTA 15/06/2023 6,00%	7 818	7 310 786	7 894 660	1,19%
BTA 26 JANVIER 2028 7,50%	7 780	7 103 140	7 551 277	1,14%
BTA 29/03/2027 6,60%	5 999	5 636 061	5 998 231	0,90%
Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées		0	0	0
Titres d'OPCVM		11 866 951	12 252 283	1,85%
SICAV ENTREPRISE	16 485	1 761 763	1 773 489	0,27%
SICAV BH OBLIGATAIRE	28 739	2 996 845	2 993 052	0,45%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	48 600	6 603 983	6 955 292	1,05%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	5 300	504 359	530 451	0,08%
TOTAL		402 455 134	419 847 059	63,33%
Pourcentage par rapport au total des actifs				62,86%

* Voir note 6

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2020	322 933 357 (*)	10 387 252	5 789 450 (*)	337 370 060	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	12 180 000			12 180 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	46 868 522			46 868 522	
Emprunt national	113 736 322			113 736 322	
Titres d'OPCVM	15 130 822			15 130 822	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	- 23 424 199			- 23 424 199	16 877
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	-62 907 368			-62 907 368	1 050 634
Annuités et cessions d'emprunt national	-1 828 800			-1 828 800	20 272
Cession de titres d'OPCVM	-20 233 521			-20 233 521	-95 282
* Variation des plus ou moins-values latentes			1 688 476	1 688 476	
* Variations des intérêts courus		1 266 747		1 266 747	
Soldes au 31 décembre 2021	402 455 134	11 653 999	7 477 926	419 847 059	992 502
BTCT					608 911
Total des plus ou moins-values réalisées					1 601 413

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité. Le coût de 2020 ne tient pas compte des obligations totalement provisionnées pour 1 740 000 Dinars.

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 248 007 037 dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur Nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net
Dépôts à vue		12 041 905	12 080 673	1,82%
Amen Bank Place Pasteur		8 908 172	8 939 824	1,35%
Amen Bank siège		3 133 733	3 140 848	0,47%
Dépôts à terme		94 447 000	95 286 265	14,37%
AB au 21/05/2024 à 10% pour 1825 jours		900 000	944 384	0,14%
AB au 22/05/2024 à 10% pour 1825 jours		800 000	838 926	0,13%
AB au 23/05/2024 à 10% pour 1825 jours		800 000	838 575	0,13%
BH BANK au 06/01/2022 à 7,12% pour 365 jours		129 000	136 247	0,02%
BH BANK au 06/01/2022 à 7,12% pour 364 jours		153 000	161 572	0,02%
BIAT au 11/01/2022 à 7,12% pour 365 jours		44 000	46 438	0,01%
BIAT au 11/01/2022 à 7,12% pour 364 jours		28 000	29 547	0,00%
BH BANK au 06/01/2022 à 7,12% pour 356 jours		23 000	24 260	0,00%
BH BANK au 25/01/2022 à 7,12% pour 365 jours		49 000	51 608	0,01%
BIAT au 12/02/2022 à 7,15% pour 365 jours		49 000	51 480	0,01%
BH BANK au 06/01/2022 à 7,15% pour 325 jours		59 000	61 959	0,01%
BIAT au 12/02/2022 à 7,23% pour 345 jours		49 000	51 353	0,01%
BIAT au 12/01/2022 à 7,23% pour 285 jours		28 000	29 216	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,23% pour 291 jours		12 000	12 470	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 287 jours		31 000	32 197	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 270 jours		26 000	26 934	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 270 jours		39 000	40 401	0,01%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 253 jours		103 000	106 503	0,02%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 270 jours		26 000	26 934	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 238 jours		10 000	10 308	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,29% pour 186 jours		62 000	63 407	0,01%
BIAT au 11/01/2022 à 7,26% pour 131 jours		154 000	156 965	0,02%
BIAT au 11/01/2022 à 7,26% pour 124 jours		33 000	33 599	0,01%
BIAT au 11/01/2022 à 7,26% pour 120 jours		8 000	8 140	0,00%
BIAT au 11/01/2022 à 7,26% pour 112 jours		18 000	18 292	0,00%
BIAT au 11/01/2022 à 7,25% pour 102 jours		19 000	19 278	0,00%
BIAT au 11/01/2022 à 7,25% pour 99 jours		95 000	96 344	0,01%
BIAT au 11/01/2022 à 7,25% pour 98 jours		24 000	24 336	0,00%
BIAT au 11/01/2022 à 7,25% pour 97 jours		4 000 000	4 055 299	0,61%
BIAT au 11/01/2022 à 7,25% pour 92 jours		10 000 000	10 130 301	1,53%
BIAT au 12/01/2022 à 7,25% pour 93 jours		6 692 000	6 779 198	1,02%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 124 jours		53 000	53 674	0,01%

BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 123 jours		251 000	254 151	0,04%
BIAT au 20/01/2022 à 7,25% pour 93 jours		12 319 000	12 463 858	1,88%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 116 jours		96 000	97 098	0,01%
BIAT au 14/02/2022 à 7,25% pour 112 jours		12 000	12 130	0,00%
BIAT au 07/02/2022 à 7,24% pour 96 jours		9 332 000	9 419 370	1,42%
BIAT au 07/02/2022 à 7,24% pour 95 jours		2 540 000	2 563 377	0,39%
BIAT au 07/02/2022 à 7,24% pour 94 jours		28 000	28 253	0,00%
BIAT au 14/02/2022 à 7,24% pour 95 jours		140 000	141 133	0,02%
BIAT au 14/02/2022 à 7,24% pour 94 jours		36 000	36 286	0,01%
BIAT au 21/02/2022 à 7,24% pour 98 jours		29 000	29 216	0,00%
BIAT au 21/02/2022 à 7,24% pour 96 jours		3 162 000	3 184 579	0,48%
BIAT au 07/03/2022 à 7,24% pour 104 jours		48 000	48 297	0,01%
BIAT au 25/02/2022 à 7,24% pour 92 jours		6 339 000	6 376 218	0,96%
BIAT au 07/03/2022 à 7,24% pour 97 jours		2 540 000	2 552 898	0,39%
BIAT au 07/03/2022 à 7,25% pour 96 jours		696 000	699 429	0,11%
BIAT au 07/03/2022 à 7,25% pour 95 jours		4 923 000	4 946 469	0,75%
BIAT au 14/03/2022 à 7,25% pour 91 jours		24 000	24 072	0,00%
BIAT au 22/03/2022 à 7,25% pour 97 jours		17 000	17 046	0,00%
BIAT au 22/03/2022 à 7,25% pour 92 jours		5 483 000	5 493 455	0,83%
BIAT au 28/03/2022 à 7,25% pour 97 jours		2 513 000	2 517 393	0,38%
BIAT au 28/03/2022 à 7,25% pour 96 jours		2 819 000	2 823 480	0,43%
BIAT au 28/03/2022 à 7,25% pour 95 jours		3 038 000	3 042 345	0,46%
BIAT au 28/03/2022 à 7,25% pour 94 jours		1 571 000	1 572 997	0,24%
BIAT au 04/04/2022 à 7,25% pour 98 jours		8 901 000	8 908 072	1,34%
BIAT au 04/04/2022 à 7,25% pour 97 jours		19 000	19 012	0,00%
BIAT au 04/04/2022 à 7,25% pour 95 jours		40 000	40 013	0,01%
BIAT au 04/04/2022 à 7,25% pour 94 jours		3 015 000	3 015 479	0,45%
Certificats de dépôt	70 500 000	70 048 546	70 390 298	10,62%
BIAT au 04/01/22 à 7,25% pour 10 jours	10 500 000	10 483 117	10 494 935	1,58%
BIAT au 11/01/22 à 7,25% pour 20 jours	11 000 000	10 964 698	10 982 349	1,66%
BIAT au 12/01/22 à 7,25% pour 20 jours	12 000 000	11 961 488	11 978 819	1,81%
BH au 07/01/22 à 7,12% pour 365 jours	5 000 000	4 730 686	4 995 573	0,75%
BIAT au 20/01/22 à 7,25% pour 20 jours	4 500 000	4 485 558	4 486 280	0,68%
BIAT au 17/01/22 à 7,25% pour 20 jours	6 000 000	5 980 744	5 984 595	0,90%
BIAT au 03/01/22 à 7,25% pour 10 jours	7 500 000	7 487 941	7 497 588	1,13%
BIAT au 19/01/22 à 7,25% pour 20 jours	7 500 000	7 475 930	7 478 337	1,13%
STUSID au 05/01/22 à 7,24% pour 50 jours	500 000	496 018	499 681	0,08%
STUSID au 03/01/22 à 7,25% pour 20 jours	1 000 000	996 791	999 679	0,15%
STUSID au 04/01/22 à 7,25% pour 20 jours	1 000 000	996 791	999 519	0,15%
STUSID au 18/01/22 à 7,25% pour 40 jours	1 000 000	993 607	997 283	0,15%

AMEN BANK au 10/01/22 à 7,25% pour 10 jours	3 000 000	2 995 176	2 995 659	0,45%
Bons de trésor à court terme	5 800 000	5 628 280	5 629 009	0,85%
BTCT 52 SEMAINES 18/01/2022, Taux 6,61%	1 500 000	1 432 080	1 476 796	0,22%
BTC 52 SEMAINES 24/05/2022, Taux 6,80%	4 300 000	4 196 200	4 152 214	0,63%
Créances sur opérations de pensions livrées	Nombre de BTA	64 502 876	64 620 792	9,75%
Prise en pension BTA Avril 2023, 6,00% BIAT du 16/11/2021 au 12/01/2022, taux 7,24%	7 890	8 000 233	8 074 244	1,22%
Prise en pension BTA Avril 2023, 6,00% BIAT du 28/12/2021 au 01/02/2022, taux 7,25%	16 136	16 500 276	16 513 568	2,49%
Prise en pension BTA Avril 2023, 6,00% BIAT du 27/12/2021 au 10/02/2022, taux 7,25%	11 740	12 000 757	12 012 841	1,81%
Prise en pension BTA aout 2022, 6,00% BIAT du 30/12/2021 au 07/02/2022, taux 7,25%	15 795	16 000 854	16 007 299	2,41%
Prise en pension BTA Avril 2023, 6,00% BIAT du 27/12/2021 au 25/02/2022, taux 7,25%	11 740	12 000 757	12 012 841	1,81%
TOTAL		246 668 607	248 007 037	37,41%
Pourcentage par rapport au total des actifs				37,13%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique affiche un solde nul au 31/12/2021 contre 1 501 395 dinars au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696	-78 696
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	0	1 501 395
Total	0	1 501 395

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA» et ce, à concurrence

respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV. Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité. En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique affiche un solde nul au 31/12/2021 contre 11 959 434 dinars au 31/12/2020 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrées.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 1 741 956 dinars contre 1 605 692 dinars au 31/12/2020. Elle englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion l'année 2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Montant HT	1 722 151	1 587 436
TVA	327 209	301 613
Total TTC	2 049 360	1 889 049
Retenue à la source	307 404	283 357
Net à payer	1 741 956	1 605 692

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 3 159 760 dinars contre 1 757 910 dinars au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	57 746	56 499
Retenues à la source sur commissions	307 404	283 357
TCL à payer	9 276	8 263
Achats titres à payer	1 081 632	1 409 488 ^(*)
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 703 293	0 ^(*)
Autres	409	303
Total	3 159 760	1 757 910

(*) Un montant de 1 401 833 dinars a été reclassé de la rubrique « Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée » à la rubrique « Achat titres à payer ».

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2020

Montant	631 096 725
Nombre de titres	3 330 476
Nombre d'actionnaires	10 570

Souscriptions réalisées

Montant	392 355 311
Nombre de titres émis	2 070 570
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 327

Rachats effectués

Montant	- 421 854 392
Nombre de titres rachetés	- 2 226 245
Nombre d'actionnaires sortants	- 1 554

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 688 476
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 601 413
Régularisation des sommes non distribuables	- 119 962
Résultats antérieurs incorporés au capital	31 317 205
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	- 1 463 847

Capital au 31/12/2021

Montant	634 620 930
Nombre de titres	3 174 801
Nombre d'actionnaires	10 343

Note 11 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2021 à 19 099 566 dinars contre 15 574 364 dinars au 31/12/2020, et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- Intérêts	3 981 292	5 137 252
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	14 593 152	10 038 209
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs		
- Dividendes	525 121	398 903
Total	19 099 566	15 574 364

Note 12 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 19 575 165 dinars, contre 21 026 894 dinars au 31/12/2020 et représente le montant des intérêts courus au cours de 2021 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension, et qui se détaillent ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts des certificats de dépôt	5 255 324	8 767 460
Intérêts des dépôts à vue	229 241	272 595
Intérêts des BTCT	2 609 342	2 941 566
Intérêts des dépôts à terme	6 853 362	7 196 402
Intérêts des billets de trésorerie	0	77 399
Revenus des prises en pension	4 627 896	1 771 472
Total	19 575 165	21 026 894

Note 13 : Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 94 301 dinars contre 2 259 366 dinars au 31/12/2020 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mises en pensions livrées.

Note 14 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 8 070 054 dinars contre 6 661 931 dinars au 31/12/2020, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre de l'année 2021.

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	8 070 054	6 661 931
Total	8 070 054	6 661 931

Note 15 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2021 à 815 979 dinars, contre 661 988 dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Redevance CMF	678 145	559 832
TCL	97 334	98 757
Autres	40 500	3 399
Total	815 979	661 988

Note 16 : Autres informations

<u>Données par action:</u>	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	12,182	10,990	13,043	11,081	8,717
Intérêts des mises en pension	-0,030	-0,678	-0,424	-0,07	-0,059
Charges de gestion des placements	-2,542	-2,000	-2,401	-2,284	-2,039
Revenus nets des placements	9,610	8,311	10,218	8,727	6,619
Autres produits	0,000	0,000	0,004	0,011	0,003
Autres charges	-0,257	-0,199	-0,243	-0,223	-0,207
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	-0,449
Résultat d'exploitation (1)	9,353	8,112	9,979	8,515	5,966
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,429	1,291	-0,896	-0,753	-0,171
Sommes distribuables de l'exercice	8,924	9,403	9,083	7,762	5,795

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,532	0,458	0,600	0,325	-0,083
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,504	0,295	0,072	-0,028	0,758
Plus (ou moins) values sur titres (2)	1,036	0,754	0,672	0,297	0,675
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,389	8,866	10,651	8,812	6,641
Résultat non distribuable de l'exercice	1,036	0,754	0,672	0,297	0,675
Régularisation du résultat non distribuable	-0,038	0,103	-0,052	-0,032	-0,019
Sommes non distribuables de l'exercice	0,998	0,857	0,619	0,264	0,656
Valeur liquidative	208,817	198,895	188,634	178,932	170,905

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / Actif net moyen	1,19%	1,19%	1,19%(*)	1,19%(*)	1,18%(*)
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%	0,12%(*)	0,12%(*)	0,12%
Sommes distribuables de l'exercice / actif net moyen	4,38%	4,83%	4,94%	4,44%	3,46%
Actif net moyen	677 827 837	559 373 168	546 041 528	610 628 508	595 249 865

(*) Retraités pour les besoins de comparaison

Note 17 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 667 855 185 dinars, un actif net de 662 953 470 dinars et un bénéfice de la période de 32 984 285 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « TUNISIE SICAV » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Fondement de l'opinion sans réserves

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société « TUNISIE SICAV », conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » qu'il incombe d'évaluer la capacité de « TUNISIE SICAV » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire de « TUNISIE SICAV » a l'intention de liquider « TUNISIE SICAV » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » de surveiller le processus d'information financière de « TUNISIE SICAV ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 29 Mars 2022

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 29 Mars 2022